

Document général d'information sur MiFID

Madame, Monsieur,

Le 1er novembre 2007, la nouvelle directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MiFID) est entrée en vigueur dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

Cette directive instaure une nouvelle réglementation visant à renforcer la protection de l'investisseur. La nouvelle réglementation a introduit ainsi l'obligation de mettre en place une politique performante d'exécution d'ordres et contient des dispositions précises en matière de transparence et d'informations à fournir de manière détaillée.

Classification des clients

La directive MiFID prévoit une classification de tous les clients en trois catégories principales : clients non professionnels, clients professionnels (les institutions financières) et contreparties (autorités publiques, institutions ou banques supranationales, etc.). Chaque catégorie reçoit un degré de protection spécifique et se voit appliquer des règles de conduite différentes.

Delen Private Bank Luxembourg (ci-après « la Banque ») a choisi de classer tous ses clients dans la catégorie des clients non professionnels, de manière à leur offrir le degré de protection le plus élevé.

Nous vous informons que vous pouvez demander à changer de classification si vous le souhaitez. Pour ce faire, nous vous invitons à vous adresser à votre gestionnaire. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que la catégorie des clients de détail est la catégorie offrant la meilleure protection de l'investisseur.

Votre niveau de protection

Sous MiFID, les clients de détail bénéficient de la plus grande protection. Les éléments de votre protection sont les suivants :

Services financiers adaptés à votre profil

La Banque effectue deux contrôles. Le premier lors de l'entrée en relation, le second lors de chaque transaction.

Lors de l'entrée en relation, sur base des informations que vous avez communiquées à votre gestionnaire, la Banque a défini un profil d'investissement qui vous correspond. La Banque s'assurera que tous les éléments de votre profil sont en accord parfait avec les services financiers fournis et/ou les transactions envisagées. Si la Banque considère que votre profil diverge trop fortement des services financiers que vous recherchez, elle s'abstiendra de vous les proposer.

Pour les clients qui transmettent des ordres de bourse, un autre contrôle sera effectué avant l'exécution de l'ordre. Dans l'éventualité où la transaction envisagée diverge de votre profil, la Banque vous en informera. Vous aurez alors la possibilité de confirmer ou d'annuler votre opération. Votre transaction sera uniquement effectuée après réception de votre confirmation.

Politique d'exécution des ordres

Dans le cadre de MiFID, la Banque doit prendre toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer de la meilleure exécution des ordres. Les critères pris en compte sont le prix, les frais, la rapidité et la probabilité d'exécution, la taille et tout autre élément pertinent pour l'exécution d'un ordre.

La politique de meilleure exécution possible implique une obligation de moyen et non de résultat. Ceci signifie que dans la majorité des cas, la meilleure exécution sera obtenue, mais pas nécessairement pour chaque transaction individuelle.

Afin de satisfaire à ces exigences, la Banque a choisi d'utiliser la plateforme de trading de la maison-mère. Ceci signifie que la Banque transmet votre ordre anonymement à Bank Delen NV qui l'exécute sur le marché, selon sa politique de « best execution ». Cette méthode de fonctionnement nous permet actuellement de vous offrir un accès efficient à la majorité des marchés financiers pour un coût minimum.

Ce mode de fonctionnement fera l'objet d'une évaluation chaque année. Cette évaluation permettra de s'assurer que la politique d'exécution des ordres choisie est toujours la plus adaptée.

Politique en matière de conflit d'intérêts

Comme toute institution financière, la Banque est susceptible de rencontrer de potentielles situations de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. La Banque a donc pris les mesures nécessaires afin que de telles situations ne portent pas préjudice aux clients.

Une situation de conflit d'intérêts est une situation où les intérêts d'un client sont en concurrence avec ceux de la Banque ou d'un de ses collaborateurs. Dans ce cas, la Banque a la possibilité de :

- ne pas exécuter l'opération conflictuelle ;
- exécuter l'opération en s'assurant de l'application des mécanismes internes permettant de garantir le traitement équitable de tous les acteurs.

Les mécanismes internes mis en place par la Banque sont les suivants :

- Application stricte du code de déontologie de la Banque. Ce code met notamment l'accent sur la nécessité de servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et intégrité, d'observer strictement le devoir de confidentialité et de fournir une information appropriée sur les services prestés ;
- Mise en place de mécanismes de surveillance permettant la prévention et la détection de conflit d'intérêts ;
- Maintien de la séparation des fonctions qui permet de garantir un contrôle efficace et limite les situations potentielles de conflit d'intérêts ;
- Documentation des procédures.

Documentation et information

MiFID rappelle que toute communication doit être claire, complète, compréhensible et fournie dans les meilleurs délais.

Afin de satisfaire aux exigences de MIFID, la Banque a préparé de nouvelles conditions générales. Ces conditions générales sont disponibles sur notre site Internet et sur simple demande à votre gestionnaire. Vous constaterez également que les extraits de compte renseignent des informations complémentaires relatives à l'exécution des opérations boursières.

* * *

Delen Private Bank Luxembourg S.A.